

# la Gazette

i n F O S

réditorial

Lettre d'informations de # 05  
Force Ouvrière au sein de l'Amont du groupe Total

Juillet 2008

## La révolution Sociale

Nicolas Sarkozy a été élu par 53 % des Français pour mener, et c'est aujourd'hui une surprise pour tout le monde, une politique ultra libérale. Or presque la quasi-totalité de la population est opposée à cette politique, et c'est un des paradoxes français : on vote pour une idée en espérant qu'elle ne soit jamais appliquée! Pourtant la révolution culturelle du modèle social français a été mise en œuvre au lendemain de l'élection présidentielle ; et ce qui surprend, c'est que la CGT et la CFDT, sachant cela, ont pris le parti de négocier la mise à mal de la spécificité sociale française.

Pour mettre en application son projet, le gouvernement a agité le miroir aux alouettes dans lequel se sont collés ces deux protagonistes, hypnotisés par le destin national qu'ils imaginaient s'ouvrir devant eux. Comment expliquer que la représentativité du MEDEF n'ait pas été regardée par les signataires de ce dernier accord, alors que les médias n'ont cessé de ressasser l'importance de la représentativité ? Tout aurait dû être passé en revue, les syndicats, les organisations patronales, les partis politiques. Le modèle politique français servant de base, ces deux syndicats ne voyaient l'avenir qu'à deux et, bien sûr, à la seule condition que ce soit eux.

- Le premier, le « NONiste » permanent, réalisait en interne de magnifiques sauts arrière, éliminant d'un coup 60 années de luttes sociales, vendant sa gauche dure. L'actuel numéro 2 de la CGT, JM Le Diguou, vient d'être nommé par SARKOZY au directoire de la CRE (Commission de Régulation de l'Energie), qui intervient sur les activités de EDF, GDF, TOTAL, TIGF en France.

- Le second, toujours en pleine contradiction et ne sachant pas « Comment Faire Demi-Tour » pour éviter un trop grand écart entre une base que l'on berne avec des amu-

lettes et ses ambitions politiques d'avoir la même carrière que son père, ancien ministre de Rocard.

Pourtant les projets du gouvernement ne sont pas de s'entendre avec les forces syndicales et sociales de ce pays, quelles qu'elles soient, mais de les faire disparaître toutes, et en attendant faire courir « les deux nominées » après des incendies provoqués par le ministre du travail, laissant les vrais sujets se traiter entre deux portes de ministères avec la seule contestation des syndicats dits « minoritaires ».

Et la course a déjà commencé, tout occupés qu'ils étaient à négocier leur part de gâteau avec la présidente du MEDEF :

- Refonte complète du code du travail, avec comme exemple l'indemnité de mise à la retraite (réglementaire et non imposable) qui a disparu au profit d'une négociation entre l'employeur et le salarié (à la tête du client) imposable et cotisable.

- Remise à plat de la durée hebdomadaire de travail : ce ne sera plus 35 ni 40 mais 65 heures hebdomadaires maxi, comme dans le plus libéral des états européens ; et la négociation se fera directement entre salarié et employeur. Et l'Europe laisse la porte ouverte : une convention collective pourra même instaurer un temps de travail de 65 heures. Idem pour les cadres qui pourront travailler 235 jours par an. Un vrai bonheur !

- Allongement des temps de cotisation : les dispositions actuelles de départ à la retraite sont le fruit d'un accord, signé en 2003 par la seule CFDT. Pour pouvoir prétendre à une pension de retraités, il faut allonger le temps de cotisations de 40 à 41 ans, puis très vite passer à 42 (pour information, la pension de retraite pour 40 années de cotisations donne, pour 90% des travailleurs de ce pays n'ayant pas de retraite

*suite edito p. 2*

réditorial

02 Des nouvelles du concierge

03 Chinafrique - Démission du secrétaire du CHSCT TEPF

04 La plainte de l'heure de pointe - Au pays de Tartuffe et d'Harpagon



complémentaire, 1.000 € net par mois). Or la CFDT joue aujourd'hui l'étonnement vis-à-vis de ces dispositions.

Comment expliquer ce désaveu de la politique sociale mise en place à la libération par Ch. de Gaulle et les communistes, avec l'appui du MEDEF de l'époque, afin d'éviter la collectivisation de la France souhaitée par un parti communiste majoritaire au sortir de la guerre ? Le gouvernement actuel, n'ayant plus à craindre de l'hydre collectiviste, veut revenir sur les acquis de cette époque afin de satisfaire la partie la plus exaltée du MEDEF avec l'aval silencieux de ces deux syndicats.

Bien sûr, des salariés du Public et quelques-uns du Privé participeront et soutiendront leurs syndicats en manifestant dans les rues, mais l'ensemble des salariés, non syndiqués ou ne pouvant l'être faute d'organisations syndicales dans leurs entreprises, qui jusqu'à ce jour bénéficiaient des avancées sociales négociées au niveau national, n'auront plus qu'une alternative : courber un peu plus l'échine, en espérant que quelques espaces de liberté et de négociation au niveau national pourront encore améliorer leurs vies et surtout leurs salaires.

A moins qu'une déferlante de votes, lors des prochaines élections des prud'hommes, rejetant cette politique de « copains et de coquins », fasse apparaître une nouvelle force sociale sur l'ensemble des OS, force ayant gardé, à l'image de FO, sa liberté d'action. Cette première Force Syndicale, grâce à vos votes, ne s'occuperait alors que du seul sujet important : le salarié.

*Jean-Yves Sousleys*

**la Gazette**  
I n F O S

Ont participé à ce Numéro :

Bernard Ferrier  
Jean-Yves Sousleys  
Françoise Courtin  
Éric Goumondie  
René Laguna  
Alain Barabes

## Actualités TIGF

### *Retour sur les mesures salariales individuelles*

Suite à cette négociation, dont FO était le moteur, un accord a été signé, calqué sur celui de l'UES Amont, mais adapté à la situation de TIGF. Comme celui de l'Amont, cet accord prenait des engagements sur une augmentation générale avec un système de majoration en fonction de la classification. Mais aussi, pour la première fois, sur un quota de population et une augmentation de masse salariale par classification minimum pour les augmentations individuelles.

Nous attendions avec impatience les MSI pour voir si la Direction allait respecter ces engagements, prêts à réagir à la moindre incartade. La Direction de TIGF a tenu et même dépassé les dispositions prévues dans l'accord. Et en plus, elle a respecté la moyenne des 4 ans pour l'attribution d'une MSI.

En effet, par exemple, pour la population en GE 6 qui est la plus basse à TIGF, outre les 3,4% d'augmentation générale et alors qu'il n'y avait pas d'augmentation individuelle de prévu, 85,7 % de la population a eu une MSI, ce qui correspond à une augmentation globale (générale + MSI) de 4,23 %.

Autre exemple, pour les GE 11 à 14, l'accord prévoyait une augmentation de la masse salariale suite aux MSI de 1% et un taux de sélectivité de 60%. Le résultat des courses donne une augmentation de masse de 3,3% et un taux de sélectivité de 82%. Avec un changement de GE concernant 18% des MSI de cette population.

Même dans notre contexte difficile qui est celui de nos relations avec la CRE et de la troisième directive Européenne, la Direction a pris en compte les efforts consentis par les agents TIGF pour s'adapter à l'ouverture du marché et à la profonde mutation qui est en train de se réaliser au niveau des métiers opérationnels.

Cependant, tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. La Direction a décidé d'une façon unilatérale de modifier les critères d'attribution de MSI. Elle veut instaurer des critères de mérite basés sur la mobilité géographique ou fonctionnelle ou des EIA avec des réalisations supérieures aux objectifs. Même si comme mentionné plus haut, le taux moyen d'obtention d'une MSI est de 27%, d'un point de vue individuel, 20 agents n'ont pas eu un événement alors que le précédent date de 4 ans. Suite à cette nouvelle approche d'attribution, 17 dossiers de recours ont été déposés devant la Commission MSI.

Quant au changement de politique sur les attributions au mérite, pourquoi pas ? Mais il faut absolument avoir des critères clairs et factuels. Ceux pris en compte cette année pourraient servir de base à l'élaboration de règles simples et concrètes. C'est pourquoi nous avons exprimé auprès de la Direction notre volonté d'inscrire ces règles dans l'accord GPEC dont les négociations débiteront à la rentrée.

*Eric Goumondie*

## Des nouvelles du concierge

L'utilisation de voitures personnelles pour des missions entre Pau et le département des Pyrénées orientales (Banyuls) devient un rite mensuel et les notes de frais s'égrènent au rythme conséquent de 900€ l'aller et retour. Pourtant le règlement interne en usage au CCE est clair : passée une distance de 150km les transports en commun doivent être utilisés en priorité. L'usage précise également qu'à partir de la même distance une voiture de location (dans le cas où les transports en commun sont trop inadéquats) doit être utilisée en lieu et place de la voiture personnelle. Ces dispositions sont de simples considérations économiques ou sécuritaires et sont en vigueur un peu partout dans le Groupe. Précisons pour finir que le salarié concerné a pourtant le « loisir » de prendre les transports en commun puisqu'il a pour toute fonction officielle de rester à son domicile en attendant que le procès qu'il a intenté contre son employeur (le CCE), soit rendu. Votre représentant FO s'est plaint de cette situation anormale. Le concierge, allié pour une fois à ses détracteurs habituels (CFDT et CGT), a considéré que, dans ce cas, l'application du règlement interne du CCE serait du harcèlement. Votre argent, dans l'indifférence générale ou la complicité active, chacun choisira suivant sa sensibilité, continue d'être gaspillé joyeusement.

Dans les rues de Brazzaville ou de Libreville, les enfants ne saluent plus les étrangers par des " Salut Toubab " mais par des " Nihao " (" Bonjour " en chinois).

En moins d'une dizaine d'années, les chinois ont supplanté les blancs dans une majorité de pays d'Afrique, attirés par les matières premières en général et par le pétrole, notre fond de commerce, en particulier.

Comment ont-ils réussi ce tour de force en si peu de temps? Les chinois ont toujours été de redoutables commerçants. Dans les domaines où ils entrent en concurrence avec nous, ils peuvent proposer des contrats de marchandises à bas prix dont l'Afrique est très friande. Les anciennes puissances coloniales sont incapables de s'aligner sur ces approvisionnements et sur les prix discount de ces nouveaux conquérants.

Ainsi, dans le domaine pétrolier, pour conquérir ces marchés où nous étions présents depuis de nombreuses années, ils sont capables d'ajouter des bonus aux contrats d'Exploration-Production qu'ils proposent : une raffinerie par ci, une gare par là...

Dans un premier temps, les Africains jugent positive cette offensive chinoise qui apporte un certain dynamisme à leur économie en développant des infrastructures que n'ont pu, ou pas su, leur apporter les anciennes puissances coloniales. Pourtant ils déchantent rapidement, car ces implantations ne créent en fait aucune activité locale, les chinois important leur propre main d'œuvre. Pire : une fois les travaux terminés, cette main d'œuvre reste sur place, générant de facto une implantation ethnique de grande ampleur.

Restons conscients, mais attentifs, et laissons les Africains construire eux-mêmes leur partenariat avec la Chine. Avons-nous le droit de critiquer le néo-colonialisme chinois ? Les anciennes puissances coloniales doivent régler leurs contentieux du passé avec l'Afrique afin de donner à leurs entreprises une légitimité et une aura. En effet, la technologie à elle seule ne suffit plus pour convaincre et gagner !

*Jean-Yves Soumleyp*

## LE SECRÉTAIRE DU CHSCT TEPF DÉMISSIONNE

Qui aurait pu penser que la demande des Délégués du personnel FO en octobre 2006 de mettre en ligne sur intranet les procès verbaux de CHSCT allait donner un pareil résultat.

La Direction, désireuse de contrôler le texte de ces procès-verbaux, a refusé que soit retranscrit l'enregistrement réel des débats du CHSCT. Cette retranscription du représentant de la Direction de TEPF n'a fait l'objet d'aucun accord entre les Organisations Syndicales et la Direction. Devant cette lacune, cette dernière est allée jusqu'à reprocher au Secrétaire l'absence de procès-verbaux.

Face à cette situation, le Secrétaire a décidé de rédiger lui-même les procès-verbaux.

Lors du CHSCT du 20 mai 2008 où l'approbation des procès-verbaux rédigés par le Secrétaire était mise à l'ordre du jour, la CGT a déclaré qu'elle voterait contre. N'ayant plus l'adhésion de l'en-

semble des membres de la délégation du personnel, le Secrétaire a décidé de démissionner et s'est retiré avec les membres de la délégation FO. Aussitôt, la Direction a voulu nommer un Secrétaire de séance ; mais heureusement, les membres du CHSCT ont fait bloc pour refuser de se plier à cette mascarade.

La Direction regrette que cette affaire ait pris de telles proportions.

Le Code du Travail prévoit que le Secrétaire du CHSCT est responsable de la retranscription des procès-verbaux de réunion. Une timide tentative de rédaction d'un procès-verbal avait été faite en 2007, par un agent administratif sous contrôle de la Direction ; mais malgré cela, rien n'a été rédigé depuis la mise en place de l'instance.

Pour FO, cette absence de procès-verbaux est inadmissible. Outre qu'ils renseignent les salariés sur des sujets importants tels que la sécurité, l'hygiène et les condi-

tions de travail dans un site classé SEVESO 2, ils engagent la responsabilité des élus CHSCT en cas d'accident grave (rappelez-vous les accidents de La Mède ou de la raffinerie des Flandres où les avertissements répétés des élus à la Direction n'avaient pas été retranscrits). Actuellement une expertise sur les risques psychosociaux a lieu sur le site de Lacq : les salariés doivent être informés de cette enquête sur un sujet qui préoccupe toutes les entreprises, dont la nôtre.

Un accord vient enfin d'être trouvé entre la Direction et la délégation du personnel: le Secrétaire prépare, avec un agent administratif, le procès-verbal qui sera diffusé aux membres du CHSCT et sur Intranet. La Présidente s'est engagée à donner les moyens de retranscription de l'enregistrement audio sous forme papier.

Le Secrétaire FO du CHSCT a été réélu pour deux années.

*Alain Barabes*

## La complainte de l'heure de pointe

On a tous en tête le refrain de Joe Dassin « Dans Paris, à vélo, on dépasse les autos ! »... depuis peu, au CSTJF, on assiste le matin à un joyeux embouteillage !

De nouvelles barrières ont été installées, en vue du futur système de badgeage ; mais l'entrée réservée aux piétons, à droite du portail, a purement et simplement été supprimée. Cela oblige le flot de piétons, arrivés par bus, à braver les files de véhicules pour tenter de rejoindre le poste de garde ! Motivés et téméraires, leur premier passage effectué, la plupart retraversent une seconde fois, à l'intérieur du site, pour rejoindre les bâtiments situés à droite...

Ce qui occasionne un goulot d'étranglement parmi les différents véhicu-

les, vélos, motocyclettes et autres engins pétaradants, et transforme l'entrée du site en un carrefour de Bombay !

Notons au passage que la suppression du contrôle automatique des horaires obligera bientôt notre dépité automobiliste à regarder sa montre et noter son heure d'arrivée... ce qui n'améliorera en rien la fluidité.

Le bon sens aurait pourtant voulu de conserver une entrée « piétons » de chaque côté, sans oublier d'organiser une entrée distincte pour nos amis en deux roues.

Mais pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ?

*Françoise Courtin*

## Au pays de Tartuffe et d'Harpagon

### 1<sup>er</sup> test sur la « Parentalité » : pour le moment c'est vraiment du flan !

La révision du protocole « Horaires flexibles » palois nous a donné l'occasion de tester les intentions de la Direction en matière de « parentalité » en proposant un aménagement de la plage mobile le vendredi après-midi dans un établissement où il n'a jamais été constaté de dérive ou d'utilisation abusive des horaires flexibles.

Signalons au demeurant que cela fait déjà des décennies que des entreprises de haute technologie, soumises à la concurrence internationale, gérant de fortes contraintes de production, ont ouvert le vendredi après-midi en plage flexible.

Nous pensions donc que l'on pouvait promouvoir cette mesure de progrès qui concerne notamment les salariés régulièrement éloignés de leurs familles : « célibataires géographiques » et missionnaires, sans cesse plus nombreux. Il n'est pas rare de constater un retour de mission en Extrême-Orient le vendredi soir, suivi d'un départ vers l'Afrique le lundi après-midi, le week-end ayant servi à se remettre du décalage horaire.

Cette disposition permet aussi de prendre des rendez-vous administratifs ou médicaux, personnels ou familiaux, sans poser pour autant des demi-journées complètes!

Partir le vendredi à 15 H est idéal pour faire ses courses pendant les heures creuses afin de consacrer le temps ainsi gagné à la vie de famille.

Cette mesure sans incidence financière, puisqu'il s'agit de temps travaillé puis récupéré, a été rejetée sans nuance, par pur dogmatisme sur le temps de travail, démontrant ainsi nos craintes sur la bonne volonté de Total en matière de « parentalité ».

Le premier test en grandeur nature est donc complètement négatif. Cela confirme nos craintes déjà exprimées dans la dernière gazette.

Il sera donc bien long « le chemin de Damas » que Total aura à parcourir pour qu'enfin les bonnes intentions fanfaronnées autour d'un cocktail se transforment en simples intentions concrètes et perceptibles pour les salariés.

## NÉGOCIATIONS NTIC ET GPEC :

### *Des progrès significatifs*

Est-ce l'arrivée du nouveau DRH groupe ? Est-ce l'effet Gazette dénonçant l'attitude fermée de la direction ? Toujours est-il que le ton a changé et que les négociateurs ont retrouvé le chemin du dialogue. Un groupe de travail paritaire entre la direction et les OS a permis de déminer le dossier « métiers » du protocole GPEC. Le protocole NTIC quant à lui sera mis à la signature bientôt. Il permettra à ceux qui s'abonnent de recevoir des informations syndicales régulières par voie électronique.

FO salue cette ouverture d'esprit !

*Bernard Ferrier*

NTIC : Nouvelles Techniques d'Information et de Communication.  
GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

## PRÉDATEURS, SAUVEURS OU DUPES ?

### *Les « fonds souverains » au chevet des multinationales*

La Direction de Total vient de confirmer l'entrée dans le capital de notre Groupe de fonds souverains chinois. Ce n'est pas un phénomène singulier car un peu partout, on constate l'entrée en force dans le capital des multinationales, notamment financières, des fonds d'investissements des états et des banques centrales. Un vrai paradoxe à l'ère des privatisations tous azimuts !

Ces sociétés sont d'autant plus friandes que la crise des crédits hypothécaires, née aux Etats-Unis, fragilise leurs bilans et les rend assoiffées de liquidités. « Ils ne nous aiment pas mais ils veulent notre argent » a résumé ainsi le ministre des finances de Norvège. A l'instar des pays du Golfe, la Norvège redouble d'activité à mesure que la hausse des prix du brut multiplie ses avoirs.

La Chine, quant à elle, s'inquiète de la valeur de ses placements en dollars et va chasser sur les valeurs en euros : achat d'actions des compagnies Total et BP. Son administration ad hoc vient d'acheter pour 1,8 milliard d'euros d'actions Total (1,6% du capital) et 1,24 milliard d'euros d'actions BP.

Cette présence est certes aujourd'hui marginale. Cependant, selon le cabinet Morgan Stanley, les fonds souverains qui pèsent à ce jour 2.000 milliards de dollars pourraient représenter, dans les dix ans, 15.000 milliards de dollars avec les conséquences que l'on peut imaginer en termes de prises de contrôle d'entreprises, technologiques notamment.

La question de la motivation de ces fonds et de la limitation éventuelle de leur activité devrait être une des priorités de nos responsables politiques avant que le phénomène ne prenne de l'ampleur et devienne incontrôlable !

*René Laguna*